MAIRIE DE PARIS

Délégation Politique de la Ville et Intégration

2012 DPVI 184 Subvention **(**5.000 euros) et convention avec l'Association Les Jardins Numériques pour des travaux d'aménagement du local sis 2, rue Wilfried Laurier (14e).

Mesdames, Messieurs,

L'association « Les Jardins Numériques » a pour principal objet de réduire la fracture numérique en proposant des initiations, des perfectionnements et des ateliers dans les domaines des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ces activités s'adressent à tous les publics, et plus particulièrement à ceux issus du quartier prioritaire de la Porte de Vanves.

Pendant 6 ans, l'association a développé ses activités au sein d'autres structures locales (centres sociaux, amicales de locataires, associations de quartier…). Par conséquent l'association bénéficie aujourd'hui d'un partenariat local consolidé et d'un public de bénéficiaires importants : plus de 200 personnes fréquentent ses activités. Depuis septembre 2011, l'association s'est installée au 2, rue Wilfried Laurier dans un local de Paris Habitat. Cette nouvelle localisation lui permet d'une part de développer et d'élargir ses activités numériques à divers publics du quartier et d'autre part de participer à l'animation des pieds d'immeubles au sein de cet ensemble d'habitat social.

Les travaux d'aménagement à réaliser concernent l'accessibilité du local aux personnes à mobilité réduite, la création d'une espace convivial et la motorisation des rideaux métalliques.

Le coût des travaux s'élève à 9 090 € et le plan de financement est le suivant :

- Fonds propres de l'association : 90 €
- Réserve parlementaire (subvention d'investissement) : 2 000 €
- Ville de Paris (DPVI) : 5 000 €
- Paris Habitat : 2 000 €

Compte tenu de l'intérêt de l'action et de l'importance du travail mené par l'association sur ce territoire, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Les jardins numériques.

Ce crédit, soit 5 000 €, sera inscrit sur le budget de la Délégation à la Politique de la Ville sur le chapitre 20 nature 2042 fonction 020 ligne 15002 « Provision pour une subvention d'équipement aux personnes de droit privé » du budget d'investissement 2012 de la Ville de Paris.

Tel est l'objet du présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DPVI 184 Subvention **(**5.000 euros) et convention avec l'Association Les Jardins Numériques pour des travaux d'aménagement du local sis 2, rue Wilfried Laurier (14e)

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté par le Conseil de Paris le 27 mars 2007 et son avenant de prorogation voté le 14 décembre 2011,

Vu le projet de délibération en date du 2012 par lequel M. le Maire propose l'attribution d'une subvention à l'association Jardins Numériques,

Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du 2012,

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5ème Commission,

Délibère,

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'Association Les Jardins Numériques (13732 / 2012-06784) pour des travaux d'aménagement du local sis 2, rue Wilfried Laurier (Porte de Vanves – 14ème arrondissement).

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3 :La dépense en résultant, soit 5 000 euros, sera imputée sur le chapitre 20 nature 2042 fonction 020 ligne 15002 « Subvention d'équipement aux personnes de droit privé» du budget d'investissement 2012 et suivants de la Ville de Paris.